

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2021-416

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation avenue de la Vallée des Près à l'occasion de travaux de branchement gaz et de traversée de chaussée,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 29 novembre au 17 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 01 au 03 décembre 2021 et s'effectuera par chaussée rétrécie du 29 au 30 novembre 2021 et du 04 au 17 décembre :

- **Avenue de la Vallée des Près** (sur la partie comprise entre la rue des Bouchers et la rue de la Bretagne), au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois novembre deux mil vingt- et -un.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

